

ment, je ne vois pas comment elle n'a nommé que des personnes habitant les comtés d'Annapolis et de King.

En réalité, je me demande si on n'a pas travaillé en sous main à leur nomination.

M. DOUGLAS: Non, non.

M. DUFF: Je comprends parfaitement bien que le futur sénateur de l'Ouest dise "non, non". J'espère qu'il pourra bientôt dire "oui, oui" dans l'autre Chambre. Le ministre doit comprendre que c'est une affaire assez sérieuse. L'an dernier, on a dépensé environ \$7,000 en frais de voyage —pas de salaires—pour que ces hommes se rendent de leur comté respectif dans d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse. C'est de la mauvaise administration et le ministre devrait faire des changements pour épargner une forte somme d'argent aux contribuables du pays. Partout où l'on récolte des fruits dans un comté, il devrait y avoir un inspecteur, au lieu de groupes comme à présent tous les inspecteurs dans les deux comtés d'Annapolis et de King. J'espère que le ministre examinera cette question et fera en sorte de modifier cet état de choses.

M. MAHARG: Nous ne sommes pas de grands producteurs de fruits dans les provinces de l'Ouest, mais nous avons senti le besoin d'un inspecteur pour nos achats. Le ministre s'en est-il occupé?

L'hon. M. TOLMIE: Les inspecteurs qui travaillent activement dans la campagne pendant l'été, sont à l'ouvrage pendant l'hiver pour inspecter les fruits sur les marchés.

M. MAHARG: Dans les marchés où l'on vend les fruits ou à l'endroit où on les livre aux consommateurs?

L'hon. M. TOLMIE: Où on les livre aux consommateurs.

M. MAHARG: Dans l'Ouest, nous avons eu de grandes difficultés à entrer en contact avec ces inspecteurs. Nous avons eu quelques expéditions de fruits pour lesquelles, j'en suis sûr, on n'a pas exercé une grande surveillance au moment de leur emballage. Comment ces inspecteurs sont-ils répartis dans tout l'Ouest?

L'hon. M. TOLMIE: Nous en avons trois à Winnipeg, un à Calgary, un à Saskatoon, un à Brandon, un à Edmonton et quatre en Colombie-Anglaise.

M. MAHARG: Je constate que les deux grandes provinces qui consomment et qui

[M. Duff.]

produisent très peu de fruits, n'ont absolument pas d'inspecteurs. Je suggère que le ministre fasse en sorte au moins qu'un inspecteur se trouve à chacun des grands centres où l'on distribue les fruits.

M. LEGER: Le ministre peut avoir nommé quelques inspecteurs qui travaillent au Nouveau-Brunswick, mais on dit qu'il y en avait tellement en Nouvelle-Ecosse que j'ai pensé qu'ils étaient tous dans cette province. J'espère qu'il prendra en considération les besoins de notre province sur ce point.

L'hon. M. TOLMIE: Nous avons un inspecteur à Saint-Jean et un autre à Gagetown.

M. McMASTER: Dans toute l'étendue des cantons de l'Est, les vergers ont diminué en nombre durant les dernières années. Nous avons eu des hivers excessivement rudes qui ont été très durs aux arbres. Serait-il possible, au moyen d'expériences faites dans tous les comtés de l'Est, de déterminer quels sont les arbres qui conviennent le mieux pour les collines de cette partie du pays? Il me semble que la ferme expérimentale pourrait donner d'excellents avis à ce sujet. La ferme m'a envoyé quelques arbres qu'elle a greffé récemment, quelques nouvelles variétés que j'essaye dans mon propre verger, et je me demande si ce système ne pourrait pas se développer un peu pour qu'on se rende compte de la meilleure variété qui convient à cette partie du pays.

L'hon. M. TOLMIE: Si l'honorable député veut s'adresser à la ferme expérimentale, il recevra tous les renseignements. A Lennoxville et à Morden, Manitoba, nous faisons des expériences en vue de produire des fruits qui résistent au climat de ces régions où les fruits ne prospèrent pas dans les conditions ordinaires. Nous avons un homme qui parcourt la campagne dans tout le nord du Canada à la recherche des variétés résistantes d'arbres fruitiers que l'on peut croiser avec des espèces plus tendres de façon à produire une variété robuste qui résistera aux conditions les plus rigoureuses de la température. Les États-Unis ont eu pendant quelque temps un homme qui se livrait à un travail analogue dans nos régions du nord.

M. FAFARD: En examinant le rapport de l'auditeur général, je vois qu'un montant de \$70 a été payé à Roger Gagnon, Rivière-du-Loup, pour "frais de voyage". Sans doute, nous ne pouvons pas récolter